

En adhérant à la SRF vous soutenez et collaborez aux actions de l'association. Vous pourrez ainsi participer aux événements (conseil d'administration, festivals, projections,...) et accéder à l'espace adhérent du site web.

### Vos coordonnées

M.  Mme  Mlle Nom .....

Prénom ..... Né(e) le .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Portable .....

E-mail ..... Site web .....

### Informations professionnelles (Plusieurs cases peuvent être cochées)

### Cotisation

Réalisateur court métrage ..... de 50 à 70 €

Documentaire  Fiction  Animation

Réalisateur long métrage ..... de 100 à 200 €

Documentaire  Fiction  Animation

Cotisation de soutien / Don (mécénat déductible) ..... à partir de 300 €

**Êtes-vous adhérent**  SACD  SCAM

### Merci de joindre une filmographie

### Règlement

Veillez nous retourner cet imprimé dûment rempli et accompagné de votre règlement à l'ordre de « la S.R.F. » au 14, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris. Un reçu vous sera adressé en retour.

à ..... le ..... 20.....

Signature

## Mécénat

Depuis 2009, la SRF est éligible au mécénat: vous pouvez donc demander une réduction d'impôt sur votre cotisation. Votre don ouvre droit à une **réduction d'impôt de 66%**, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Ainsi, si vous versez 1000€ à la SRF en 2011, vous aurez le droit de déduire dans votre déclaration d'impôt 2012 66% de cette somme, c'est-à-dire 660 €. **Votre contribution réelle à l'association n'est ainsi que de 340 €, mais la SRF recevra 1000 €, ce qui constitue pour nous un surcroît financier très important.** Exemples :

Don versé	2000 €	1000 €	500 €	300 €
Réduction d'impôt	1320 €	660 €	330 €	198 €
Coût final pour vous	680 €	340 €	170 €	102 €

Nous pouvons vous faire parvenir sur demande **un formulaire spécifique** de « reçus dons aux œuvres ». N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.